



3.01/20

Groupe socialiste du
Conseil de ville de Delémont

Delémont, le 24 février 2020

Interpellation Politique du logement, que fait le Conseil communal ?

Un groupe de citoyens a dernièrement sollicité le Conseil communal pour développer une société coopérative d'habitation d'utilité publique. Son intention était de disposer d'un droit distinct et permanent (droit de superficie) sur un immeuble appartenant à la municipalité et d'entreprendre les travaux nécessaires à la réalisation de 7 ou 8 appartements. Le projet visait une densification de l'espace bâti, favorisait la mixité sociale et intergénérationnelle et assurait un assainissement énergétique d'un immeuble existant. En fonction des informations en notre possession, il s'intégrait parfaitement à l'objectif M de la conception directrice du plan d'aménagement local de la Ville de Delémont, à savoir répondre aux besoins diversifiés de logement.

Le projet aurait permis de mettre à disposition des appartements à prix coûtant, hors de la logique spéculative qui prévaut dans le domaine. Des solutions étaient imaginées pour aider les locataires ne disposant pas des ressources financières nécessaires à l'acquisition de parts sociales.

En décembre dernier, le Conseil communal a répondu à la coopérative qu'il avait pris connaissance avec intérêt de ce projet, mais qu'il ne pouvait pas entrer en matière. Selon l'exécutif, « le projet ne répond pas aux critères entrant dans la politique d'appartements à loyers modérés, notamment à cause du montant très important des parts sociales, de même que le prix du loyer proposé, jugé relativement élevé notamment pour les 4 pièces. »

Cette position a été confirmée récemment à la coopérative par le Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement. Ce dernier indique que la priorité de la commune est d'apporter des solutions aux personnes qui perdront les aides fédérales au logement d'ici 2023 et que l'immeuble concerné fait partie des rares bâtiments qui permettent de concrétiser ce genre de projets.

Au vu des éléments qui précèdent, le groupe socialiste pourrait se réjouir d'apprendre que le Conseil communal dispose d'une politique du logement et même de critères pour juger des projets. Nous pourrions également nous satisfaire d'apprendre qu'il entend enfin mener une réelle politique du logement. En réalité, les réponses apportées à cette coopérative appellent de nombreuses interrogations, auxquelles nous remercions le Conseil communal de répondre.

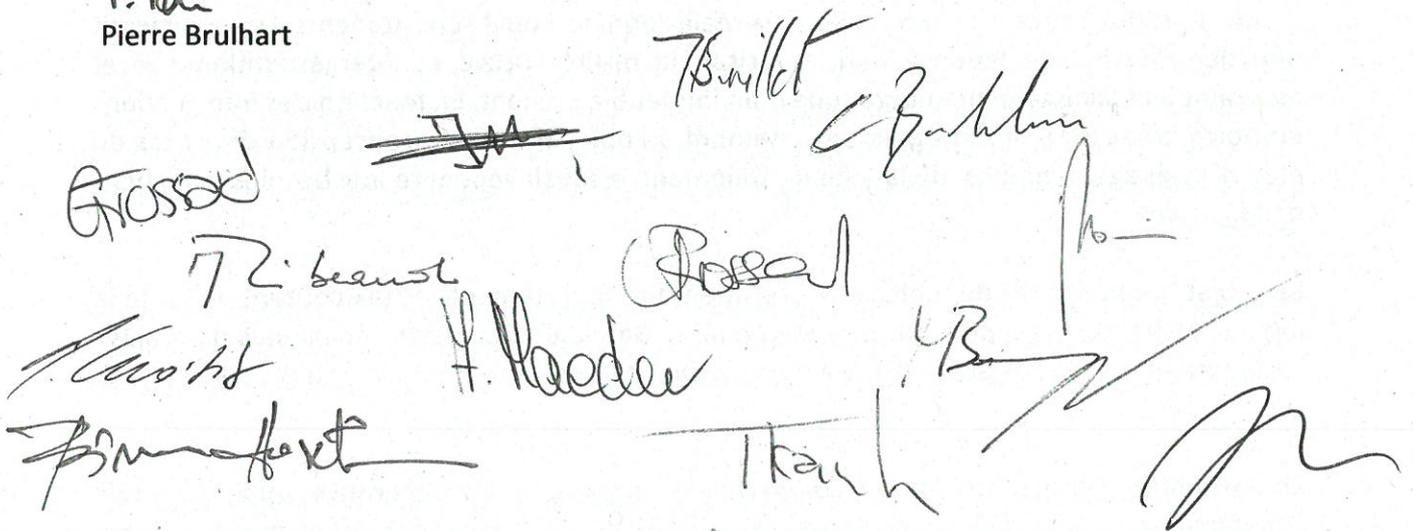
- Sur la base de quels critères le Conseil communal analyse-t-il les demandes de coopératives d'habitation ?

- Dans le cas précis évoqué ci-avant, comment le Conseil communal justifie-t-il le refus d'entrer en matière ? En particulier, sur quelles bases les loyers prévus par la coopérative ont-ils été jugés élevés ? Le Conseil communal a-t-il des garanties que les loyers qui seront pratiqués par la commune, lorsque son projet sera réalisé, seront effectivement plus accessibles que ceux qui étaient envisagés par la coopérative ?
- De manière plus générale, quelle politique du logement le Conseil communal entend-il mettre en œuvre pour réaliser les objectifs de la conception directrice du plan d'aménagement local en matière de logement ? Qu'a-t-il déjà entrepris et quel est son calendrier pour les étapes à venir ?

Pour le groupe socialiste,

P. Brulhart

Pierre Brulhart


 A collection of handwritten signatures in black ink. The signatures are scattered across the page, some overlapping. The names are difficult to read due to the cursive style, but some are clearly legible: 'Grossod', 'T. Baumst', 'H. Raeder', 'Krauh', 'B. Brulhart', 'C. Zuchli', 'P. Brulhart', 'J. B.', and 'M.'. There is also a signature that appears to be 'P. Brulhart' written twice.